



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et de Madame la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Stéphanie Obertin, à la question parlementaire n° 4184 de Monsieur le Député Dan Biancalana

Depuis 2007, Anefore est l'agence nationale qui a pour mission de mettre en œuvre et de promouvoir au Luxembourg les programmes européens concernant l'éducation, la formation, la jeunesse et – depuis 2023 – le sport. En tant que guichet unique rassemblant toutes les initiatives européennes dans ces secteurs, Anefore veille à mettre en valeur les atouts de la mobilité et de l'apprentissage tout au long de la vie, à coordonner les services de soutien et de conseil nécessaires à la mise en œuvre de projets européens, ainsi qu'à informer et sensibiliser les décideurs et le grand public au Luxembourg.

Placée sous l'autorité nationale du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Anefore est l'agence nationale en charge des programmes *Erasmus+* dans les secteurs de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport (y compris le Label européen des langues, *Eurodesk*, *Youthpass*) et du Corps européen de solidarité (CES).

Le CES et le programme *Erasmus+* sont deux programmes distincts de l'Union européenne, mais étroitement liés par leurs objectifs, leur gestion et leurs publics cibles. En effet, le CES a été créé en 2018 en s'appuyant en partie sur l'expérience acquise grâce à *Erasmus+*.

Étant donné que les actions du CES seront à nouveau intégrées dans le futur programme *Erasmus+* (2028-2024), les statistiques de ce programme ont également été reprises ici.

1. Quel est le nombre de participants luxembourgeois au programme Erasmus+ pour chaque année de la période 2020 à aujourd'hui, ventilé par secteur — enseignement et formation professionnels (EFP), enseignement supérieur, secteur de la jeunesse, etc.?

Il convient de souligner que l'année 2020 constituait la dernière année du programme *Erasmus+* 2014-2020. Certaines données disponibles dans le cadre du programme *Erasmus+* 2021-2027 n'étaient pas collectées ou ne sont pas disponibles pour le programme précédent.

Le nombre de participants aux projets de mobilité du programme *Erasmus+* et aux actions du CES qui ont été financés par l'enveloppe budgétaire disponible pour le Luxembourg entre 2020 et 2026 s'élève jusqu'à présent à 21 575 personnes.

Participants financés par le Luxembourg aux activités de mobilité réalisées entre 2020 et 2026										
Secteur	Type de l'activité	2020	2021	2022	2023	2024*	2025*	2026*	TOTAL	
SCH	Élèves	86	334	617	358	319	548	450	2.712	3.220
	Personnel	23	115	52	71	70	99	73	503	
	Experts invités	0	0	0	2	1	2	0	5	
VET	Apprenants	52	70	127	157	149	197	208	960	1.091
	Personnel	7	10	7	19	32	38	17	130	
	Experts invités	0	0	0	0	0	1	0	1	
HED	Étudiants	292	241	572	580	599	746	419	3.449	3.798
	Personnel	15	2	42	44	45	113	88	349	
ADU	Apprentants adultes		0	0	0	0	5	0	5	102
	Personnel	7	1	42	3	17	8	19	97	
YOU	Jeunes	158	1.006	1.718	1.911	1.697	2.088	717	9.295	12.279
	Personnel	44	299	466	515	396	660	269	2.649	
	Other	0	6	63	132	72	54	8	335	
SPO	Personnel		0	0	0	5	4	0	9	9
ESC	Volontaires	57	64	110	123	161	184	110	809	1.076
	Traineeships and Jobs	1	2	2					5	
	Participants (SOL)		5	53	70	36	53	45	262	
		742	2.155	3.871	3.985	3.599	4.800	2.423		21.575

\* Le nombre de participants déclaré par bénéficiaires de projets  
Tous les projets ne sont pas encore clôturés et le nombre de participants sera uniquement définitif après l'évaluation du rapport final des projets qui sont encore en cours.

SCH	Enseignement scolaire								
VET	Enseignement de l'éducation et de la formation professionnels								
HED	Enseignement supérieur								
ADU	Éducation des adultes								
YOU	Jeunesse								
SPO	Sport								
ESC	Corps européen de solidarité								
SOL	Participants aux "projets de solidarité"								

À ce nombre de participants il convient d'ajouter les mobilités individuelles réalisées dans le cadre des actions *Training and Cooperation Activities* (TCA) du programme *Erasmus+* et *Network Activities* (NET) du CES.

Les TCA sont des activités de formation et de coopération favorisant le réseautage européen et le développement de nouveaux projets *Erasmus+*, alors que les NET () sont des activités de mise en réseau. Les TCA et NET correspondent à des conférences, séminaires de contact ou à des formations.

Entre 2020 et 2026, 925 personnes ont bénéficié d'une mobilité individuelle TCA ou NET grâce aux financements *Erasmus+* et CES du Luxembourg.

Mobilités individuelles réalisées TCA & NET par appel* et par secteur										
Secteur		2020	2021	2022	2023	2024	2025**	2026**	TOTAL	
SCH	Participants	3	8	12	17	9	14	0	63	106
	Hosting	0	0	28	15	0	0	0	43	
VET	Participants	2	2	6	7	3	2	0	22	22
	Hosting	0	0	0	0	0	0	0	0	
HED	Participants	0	3	1	3	1	0	0	8	8
	Hosting	0	0	0	0	0	0	0	0	
ADU	Participants	2	3	4	6	4	3	0	22	51
	Hosting	0	0	0	0	29	0	0	29	
YOU	Participants	6	19	27	29	49	10	0	140	559
	Hosting	90	84	75	87	83	0	0	419	
SPO	Participants						0	0	0	0
	Hosting						0	0	0	
ESC	Participants	4	8	7	7	4	1	0	31	179
	Hosting	41	20	27	31	29	0	0	148	
		148	147	187	202	211	30	0		925

\* Période éligible par appel: 01/09/N - 31/08/N+1  
\*\* en cours (nombre de participants non-définitif)

En somme, 22 500 personnes ont ainsi participé au programme depuis 2020 grâce aux projets *Erasmus+* et CES financés par l'Agence nationale luxembourgeoise. Dans ces statistiques les mobilités entrantes financées par l'agence nationale sont également inclus.

Si on ne considère que les participants „luxembourgeois“ (donc les personnes qui sont parties en mobilité à partir du Luxembourg), le total des participants s'élève à 10 760 personnes pour les projets de mobilité E+ et CES et à 286 pour les TCA et NET, le total des deux s'élevant à 11 046 personnes.

Participants luxembourgeois aux activités de mobilité entre 2020 et 2026*										
Secteur	Type de l'activité	2020	2021	2022	2023	2024**	2025**	2026**	TOTAL	
SCH	Élèves	13	48	229	212	319	548	450	1.819	2.213
	Personnel	15	41	46	50	70	99	73	394	
VET	Apprenants	52	70	127	157	149	197	208	960	1.090
	Personnel	7	10	7	19	32	39	16	130	
HED	Étudiants	282	222	555	580	598	728	412	3.377	3.692
	Personnel	14	2	35	39	44	101	80	315	
ADU	Apprentants adultes		0	0	0	0	5	0	5	102
	Personnel	7	1	42	3	17	8	19	97	
YOU	Jeunes	28	290	314	408	419	843	397	2.699	3.184
	Personnel	8	49	75	80	82	132	59	485	
SPO	Personnel		0	0	5	4	0	0	9	9
ESC	Volontaires	24	34	55	57	64	76	40	350	470
	Traineeships and Jobs***	0	2	1					3	
	Participants (SOL)		5	17	41	15	23	16	117	
		450	774	1.503	1.651	1.813	2.799	1.770		10.760

\* sans experts invités, sans visites préparatoires et sans les participants in-coming  
\*\* Le nombre de participants déclaré par bénéficiaires de projets  
Tous les projets ne sont pas encore clôturés et le nombre de participants sera uniquement définitif après l'évaluation du rapport final des projets qui sont encore en cours.  
\*\*\* ce type de projet n'existe plus dans le programme ESC 2021-2027

Enfin, il convient également de mentionner les projets de coopération *Erasmus+* (projets « KA2 », visant à concevoir et à partager des innovations pédagogiques, des bonnes pratiques et des résultats

concrets ayant un impact systémique) pour lesquels aucune statistique au niveau des „participants“ n'existe.

Entre 2021 et 2025 (étant donné que la sélection de ce type de projet de l'appel à propositions 2026 n'est pas encore achevée) 83 projets ont été financés à partir du Luxembourg impliquant au total 345 organisations participantes (organisations du Luxembourg et organisations partenaires d'autres pays participant au programme *Erasmus+*).

Projets KA2 accordés par appel et par secteur								
Secteur	Type de projet	2021	2022	2023	2024	2025	2026*	TOTAL
SCH	KA210	5	0	2	3	2		12
	KA220	3	1	3	1	2		10
VET	KA210	0	1	1	3	2		7
	KA220	4	2	3	1	2		12
HED	KA220	2	1	2	2	2		9
ADU	KA210	0	0	2	1	3		6
	KA220	1	1	0	1	1		4
YOU	KA210	4	0	4	5	5		18
	KA220	2	1	1	1	0		5
* Sélection en cours		21	7	18	18	19	0	83

Organisations dans les projets KA2 accordés par appel et par secteur								
Secteur	Pays	2021	2022	2023	2024	2025	2026*	TOTAL
SCH	LUX-Coord	7	1	5	4	4		21
	LUX-Part	3	0	0	1	0		4
	OTH-Part	20	3	16	9	12		60
VET	LUX-Coord	4	3	4	3	4		18
	LUX-Part	1	0	1	0	0		2
	OTH-Part	16	11	21	9	12		69
HED	LUX-Coord	1	1	1	1	1		5
	LUX-Part	3	1	0	0	0		4
	OTH-Part	12	4	9	8	8		41
ADU	LUX-Coord	1	1	2	2	4		10
	LUX-Part	0	0	0	0	1		1
	OTH-Part	5	4	3	8	8		28
YOU	LUX-Coord	6	1	4	6	5		22
	LUX-Part	1	0	0	0	0		1
	OTH-Part	24	6	11	10	8		59
* Sélection en cours		104	36	77	61	67	0	345

1. Les Lignes directrices de mise en œuvre de la Stratégie d'inclusion et de diversité d'Erasmus+ et du Corps européen de solidarité, adoptées en 2021, prévoient des dispositions spécifiques en faveur des participants ayant moins d'opportunités. Comment le gouvernement évalue-t-il la mise en œuvre de cette stratégie au Luxembourg, et quels progrès ont été accomplis depuis son adoption ?

Depuis l'adoption en 2021 des lignes directrices de mise en œuvre de la stratégie d'inclusion et de diversité d'Erasmus+ et du CES, des progrès significatifs ont été réalisés au Luxembourg afin de renforcer la participation des personnes ayant moins d'opportunités aux programmes européens.

L'agence nationale Anefore a notamment élaboré et publié une [propre stratégie d'inclusion et de diversité nationale](#) ainsi qu'un plan d'action adapté au contexte luxembourgeois. La priorité « Inclusion

et diversité » est désormais intégrée de manière systématique dans ses actions d'information, de promotion et de formation liées aux programmes *Erasmus+* et CES. Cette approche vise à sensibiliser les bénéficiaires actuels et potentiels à l'importance d'une participation plus inclusive et à les encourager à développer des projets accessibles à tous les publics.

Il convient de rappeler que, tel qu'expliqué dans la réponse à la QP n° 4722 de 2021, le programme *Erasmus+* repose sur une logique institutionnelle : seules les institutions et organisations actives dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle peuvent solliciter des financements, tandis que la sélection des participants relève de leur responsabilité. Dans ce contexte, les efforts d'Anefore se concentrent prioritairement sur la sensibilisation et à l'accompagnement des organisations bénéficiaires afin qu'elles impliquent davantage de personnes ayant moins d'opportunités dans leurs projets.

À cette fin, l'Agence nationale a renforcé ses activités de formation et de coopération et de réseautage au niveau national et international. Ces actions favorisent le partage de bonnes pratiques, le développement de compétences spécifiques en matière d'inclusion et, dans certains cas, l'émergence de projets *Erasmus+* portant directement sur les thématiques de l'inclusion et de la diversité. Une gouvernance dédiée a également été mise en place au sein de l'Agence afin d'assurer une approche cohérente et transversale de cette priorité, ainsi qu'aux autres priorités horizontales des programmes *Erasmus+* et CES. Un groupe de travail transversal, composé de l'*Inclusion Officer*, des coordinatrices sectorielles et du coordinateur communication, assure une approche cohérente et transsectorielle des questions d'inclusion et de diversité.

Anefore a également élaboré un plan d'action pour l'inclusion et la diversité, adapté aux besoins du Luxembourg et de ses bénéficiaires. Chaque année, elle identifie trois groupes cibles prioritaires pour les programmes *Erasmus+* et CES. Ces groupes sont régulièrement réévalués afin de garantir une approche équitable, inclusive et en adéquation avec l'évolution des besoins constatés sur le terrain.

Par ailleurs, Anefore mène un travail actif d'identification et de mobilisation des organisations travaillant avec des publics ayant moins d'opportunités. Elle propose un accompagnement personnalisé aux bénéficiaires et veille à adopter une gestion de projet inclusive, notamment pour les participants confrontés à des obstacles spécifiques.

Des efforts particuliers ont également été réalisés en matière de communication, afin de rendre les programmes plus accessibles et de valoriser les expériences inspirantes en matière d'inclusion.

Le Service national de la jeunesse (SNJ) contribue également à la mise en œuvre de cette stratégie, notamment dans le cadre des activités de volontariat soutenues par *Erasmus+* et CES. Depuis l'adoption des lignes directrices en la matière, le SNJ a développé des formats de projets plus inclusifs, renforcé sa coopération avec des partenaires spécialisés dans l'accompagnement de publics à besoins spécifiques et mis en place des dispositifs d'encadrement adaptés afin de réduire les obstacles à la participation. Ces initiatives ont permis d'élargir les possibilités de mobilité et d'engagement, tant au niveau national qu'international. Elles se concrétisent notamment par des mobilités individuelles de volontariat de courte durée ou par des projets collectifs, dont le caractère accessible et à bas seuil favorise l'implication de jeunes rencontrant davantage de difficultés d'accès aux programmes.

Ces efforts se traduisent par des résultats concrets. Depuis le début de l'année 2022, 175 jeunes issus de milieux socio-économiquement défavorisés ont participé ou participeront à un projet soutenu dans ce cadre.

Le Gouvernement considère dès lors que la stratégie d'inclusion et de diversité a permis de renforcer la prise en compte des publics ayant moins d'opportunités et de développer des pratiques plus inclusives au sein des organisations participantes. Des défis subsistent toutefois, notamment en

matière d'accessibilité et de capacités d'accueil pour les jeunes à besoins spécifiques, dont la participation demeure étroitement liée aux ressources et aux conditions d'accompagnement disponibles au sein des structures partenaires. Le Gouvernement continuera dès lors à soutenir les acteurs concernés afin de poursuivre les efforts engagés et de favoriser une participation toujours plus inclusive aux programmes européens.

2. Quels mécanismes de suivi et d'évaluation qualitative le gouvernement a-t-il mis en place pour s'assurer que les dispositifs d'inclusion prévus par le programme atteignent concrètement les publics cibles ? Existe-t-il des indicateurs spécifiques permettant de mesurer l'accessibilité effective du programme pour les profils les moins représentés ?

Anefore a mis en place des outils de suivi et d'évaluation permettant de mesurer les progrès accomplis. Un tableau de bord assure le suivi annuel d'indicateurs spécifiques, notamment ceux liés aux thématiques d'inclusion dans les projets *Erasmus+* et CES. La participation prévue à l'étude [RAY MISS](#) en 2026 permettra en outre d'identifier plus précisément les obstacles à la participation des personnes ayant moins d'opportunités et d'adapter davantage les actions de soutien et de communication.

Dans l'ensemble, depuis 2021, Anefore a progressivement structuré et renforcé son action en faveur de l'inclusion et de la diversité, en combinant sensibilisation, formation, accompagnement personnalisé, coopération internationale et suivi stratégique. Ces mesures contribuent à améliorer l'accès aux programmes européens pour les personnes ayant moins d'opportunités et à accroître la qualité des projets inclusifs.

3. Quelle est la position du gouvernement luxembourgeois quant à une augmentation substantielle du budget d'Erasmus+ pour la période 2028–2034, et le Luxembourg entend-il porter cette revendication au niveau européen, notamment dans le cadre des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel ?

Le Gouvernement réaffirme son attachement au programme *Erasmus+*, qui constitue un instrument essentiel pour favoriser la mobilité, l'acquisition de compétences, l'inclusion et le sentiment d'appartenance aux valeurs européennes.

Dans la perspective de la prochaine période de programmation 2028–2034, le Gouvernement considère que la question centrale ne réside pas uniquement dans une augmentation du budget global du programme, mais également dans une allocation des ressources qui reflète au mieux les besoins réels et l'évolution de la demande dans les différents secteurs.

L'expérience de la programmation actuelle montre en effet des situations contrastées. Alors que certains secteurs, notamment l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, la jeunesse et le CES, connaissent une très forte demande et mobilisent la quasi-totalité des fonds disponibles, d'autres secteurs disposent de marges budgétaires plus importantes, liées à des réalités structurelles propres à chaque domaine.

Dans ce contexte, le Gouvernement plaide en faveur d'une approche fondée sur les besoins observés, permettant de renforcer les moyens alloués aux secteurs les plus sollicités, tout en améliorant la flexibilité dans la gestion du programme. Une plus grande flexibilité de transferts budgétaires entre secteurs permettrait notamment de répondre plus efficacement à l'évolution de la demande et d'optimiser l'utilisation des fonds européens.

Par ailleurs, toute augmentation éventuelle des budgets destinés aux projets devrait s'accompagner d'un renforcement adéquat du financement européen des agences nationales chargées de la mise en œuvre du programme, afin de garantir une gestion efficace des fonds et une qualité de service élevée, sans diminution corrélative des contributions nationales.

Dans le cadre des discussions européennes sur le prochain cadre financier pluriannuel, le Luxembourg continuera dès lors à défendre un *Erasmus+* ambitieux, efficace et adapté aux besoins des bénéficiaires, en mettant l'accent sur une utilisation optimale des ressources disponibles et sur une meilleure adéquation entre les enveloppes budgétaires et la demande constatée dans les différents secteurs.

Luxembourg, le 19 juin 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH